

rance dans laquelle est l'Auteur sur la matiere dont il s'agissoit : Elle saute aux yeux , non-seulement par l'ordre dans lequel il parle des Traités de Passau , d'Augsbourg & de Westphalie ; mais sur-tout en parlant comme de trois Traités de paix différens des *Traités de Westphalie* , d'*Osnabruck* & de *Munster* , tandis que les moins versés sçavent qu'on appelle *Traité de Westphalie* , ou *Paix de Westphalie* , les articles arrêtés & signés le même jour avec la Suede à *Osnabruck* , & avec la France à *Munster* , deux Villes du Cercle de *Westphalie* ; & que ces articles relatifs les uns aux autres , ne font qu'un seul corps.

Voici l'extrait du Plaidoyé de Mr. de Virai sur la question de Droit public , qui a été la plus intéressante , avec un mot du fait , pour mettre les Lecteurs en état de mieux comprendre la dissertation sur le Droit.

L'Abbaye de *Westviller* , *Ordre de Cîteaux* , est , ou étoit anciennement , située dans le Duché de *Deux-Ponts*. De cette Abbaye dépendoient des Dîmes en *Lorraine* , & entre-autres celles du Village d'*Holbing* & le Patronage de la Cure du même lieu.

Cette riche Abbaye fut du nombre des biens Ecclésiastiques dont s'emparement , pendant les troubles de Religion occasionnés par les prédications de Luther , plusieurs Princes & Etats de l'Empire qui suivirent les nouveaux sentimens. On sait qu'ils furent maintenus dans ces possessions & droits en dépendans , même celui de Patronage , par différens Traités , & sur-tout par la fameuse *Paix de Westphalie* en 1648.

Les Ducs de *Deux-Ponts* , depuis ces troubles , ayant conservé non-seulement les dépendances de l'Abbaye de *Westviller* , situées dans leurs Etats